

Présents : Céline BELONY, Jean REMETTER, Philippe SCHAEFFER, Tom SCHAEFFER, Yannick SCHAEFFER

Excusée : Vanessa BARTHELEMY qui donne pouvoir à P. SCHAEFFER

Absent : Gérard BLANCHON

Nouvelle mairie

Présentation de l'APS par les architectes Arnaud et Delrue.

SPL XDEMAT : rapport de gestion 2022

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 145 au 31 décembre 2022),
- un chiffre d'affaires de 1 276 170 €, quasiment identique à celui de 2021,
- et un résultat de 260 637 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 008 011 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à celui de 2020 et de 2021, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

Le conseil municipal approuve le rapport de gestion 2022.

Coupes de bois

Le conseil municipal approuve en partie l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté : parcelles 4, 5 et 6.

En effet, le conseil demande le report en 2025 de la parcelle 22, car la glandée est insuffisante pour ouvrir la parcelle en régénération (coupe d'ensemencement)

Les bénéficiaires solvables sont Jean REMETTER, Yannick SCHAEFFER, Philippe SCHAEFFER.

La taxe d'affouage est fixée à 25 €.

Travaux d'abattage

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité que l'entrepreneur Pascal LEHEU effectue les travaux sur parcelles 2 et 3 ainsi que sur les produits accidentés éparses :

- Façonnage des grumes : 12.30 € HT / m³
- Débardage des grumes : 9.50 € HT / m³
- Câblage : 71.00 € HT/heure
- Sécurisation lots, abattage arbres
dont diamètre supérieur ou égal à 35 cm : 50.00 € HT/heure

ONF : devis prestations d'encadrement

Les prestations d'encadrement des entreprises d'exploitation forestière ainsi que pour le cubage et le classement des bois pour la saison 2023/2024 s'élèvent à 525.00 € HT soit 630.00 € TTC

Le conseil municipal accepte le devis de l'ONF.

Présentation différents devis

Le Conseil municipal accepte les devis suivants :

- Connecteurs guirlandes Noël : 1 702.69 € TTC
- Marche nocturne : 250 € TTC

Demande subvention Vélo Club de Gerbéviller

Le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention au vélo club de Gerbéviller de 50 €

Déneigement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. PERNIN Nicolas effectue le déneigement de la commune avec son matériel agricole. Il propose au Conseil Municipal d'indemniser M. PERNIN à hauteur de 20 € par passage. Il indique que durant le début d'année 2023, M. PERNIN a déneigé deux fois.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition d'indemnisation de 20 € par passage, acceptent le paiement de 40 € au titre de l'année 2023.

Activités

Marche nocturne date à confirmer : 18 novembre 2023